

## AUXILLIAIRE DE PUÉRICULTURE

### CONDITIONS D'AGE

Pour être admis à se présenter au concours, les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission.

### CONDITIONS DE DIPLÔMES ET TITRES

Sont autorisés à se présenter aux épreuves du concours :

- Les candidats ayant un niveau de Première
  - Les titulaires du BEPC, du BEPA services aux personnes, du CAP petite enfance
  - Les candidats ayant satisfait à un examen spécial d'entrée à l'université
  - Les candidats retenus par le jury de validation des acquis, pour les personnes justifiant d'une expérience professionnelle de 2 ans dans le secteur hospitalier, social ou médical
- 
- Durée des études conduisant au D.E : 1 an
  - Dates des concours : Mars à Mai (variable selon les écoles)
  - Demande des dossiers : fin Décembre auprès des écoles
  - Quota de postes disponibles : 25% de l'ensemble des inscrits au concours

### LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Épreuve de biologie humaine, nutrition et alimentation

### UNE ÉPREUVE D'ADMISSION

Qui consiste en un entretien de 15 mn

### PROGRAMME DE FORMATION

- Français - culture générale
- Tests psychotechniques
- Biologie
- Sanitaire et social
- Entretien oral

### PENDANT LA PRÉPARATION DE VOTRE CONCOURS, VOUS BÉNÉFICIEZ DE :

- Contrôles continus et notés de l'acquisition des connaissances,
- 2 concours blancs (écrit et oral) en situation réelle.